

Communiqué de presse

**La Confédération des Grossistes de France lance CGF Alimentaire,
Un pôle dédié pour mieux valoriser le rôle spécifique des grossistes alimentaires**

Paris, le 17 juin 2026 – Alors que le Parlement examine actuellement le projet de loi urgence agricole et à l’heure des enjeux de souveraineté et de sécurité alimentaires, la CGF a annoncé aujourd’hui depuis le salon Restau’Co le lancement de « CGF Alimentaire ». A travers ce pôle transversal, présidé par Olivier Feno-Feydel, Président de l’UNCGFL (Union Nationale des Commerces de Gros en Fruits et Légumes), la CGF souhaite renforcer la représentation des grossistes alimentaires dans toute leur diversité et porter d’une seule voix les intérêts des différentes filières alimentaires représentées par les 11 fédérations adhérentes de la CGF.

Les grossistes alimentaires, un maillon essentiel au cœur de notre chaîne d’approvisionnement

Le commerce de gros alimentaire représente près de 6 000 entreprises et 150 000 salariés répartis dans toutes les régions de France. Les grossistes alimentaires s’approvisionnent auprès d’agriculteurs, de coopératives agricoles, d’organisations de producteurs et d’industriels agroalimentaires. Ils assurent ensuite la distribution des produits vers les marchés de plein vent, les commerces de proximité, la restauration commerciale et également la restauration collective, dont ils réalisent près de 90 % des approvisionnements. Chaque jour, ils achètent, massifient, commercialisent, distribuent, organisant les flux logistiques, mutualisant les livraisons, sécurisant les approvisionnements et permettant aux producteurs d’accéder à une multitude de débouchés professionnels.

Maillons indispensables entre les producteurs agricoles, l’industrie agro-alimentaire et les professionnels de la restauration, les grossistes alimentaires assurent chaque jour la distribution des produits, dont ils sont les garants de la qualité, sur l’ensemble du territoire.

Du fait de leur rôle central et stratégique au service de la filière, les grossistes alimentaires contribuent au quotidien à la valorisation de la production locale, au rayonnement économique des territoires, à la transition énergétique grâce à la décarbonation de leurs activités et à la création d’emplois. Des acteurs engagés et responsables qui œuvrent chaque jour pour la sécurité alimentaire des Français !

CGF Alimentaire, un pôle qui réunit toute la diversité des grossistes alimentaires

A l’heure des enjeux de souveraineté et de sécurité alimentaires et afin d’accompagner les grandes transformations du secteur et leurs impacts pour la profession, la CGF lance « CGF Alimentaire », un pôle dédié et transversal qui réunit les 11 fédérations alimentaires adhérentes de la CGF. Ce pôle a notamment pour mission d’identifier les enjeux communs aux différentes filières alimentaires et de favoriser la convergence des positions professionnelles. L’enjeu ? Porter d’une seule voix les intérêts des grossistes alimentaires et inscrire la profession dans l’avenir !

La présidence du pôle est assurée par Olivier Feno-Feydel, Président de l’UNCGFL (fruits et légumes) et la vice-présidence par Stéphane Maurin, Directeur général de Distribissons / DISTRIPRO (boissons).

Au sein de la CGF, le pôle alimentaire de la CGF regroupe 11 fédérations représentant :

- les grossistes en fruits et légumes : UNCGFL (Union nationale de Commerce de gros en fruits et légumes)
- les grossistes en viande : CULTURE VIANDE
- les grossistes en produits avicoles : FENSCOPA (Fédération Nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles)
- les grossistes en confiserie : UPGCAF (Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine)
- les grossistes en boissons : DISTRIPRO
- les grossistes en fleurs : FGFP (Fédération des grossistes en fleurs coupées en plantes en pot)
- les négociants en pomme de terre : FEDEPOM (Fédération nationale des négociants en pommes de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros)
- les exportateurs et expéditeurs en fruits et légumes : ANEEFEL (Association des expéditeurs et exportateurs en fruits et légumes)
- les distributeurs en vente automatique : NAVSA (Fédération nationale de ventes et services automatiques)
- les grossistes du MIN de Rungis : UNIGROS (Union générale des syndicats de grossistes du MIN de Rungis)
- les marchés de gros de France : FMGF (Fédération des Marchés de Gros en France)

« Lorsqu'on parle d'agriculture, on évoque souvent la production et la consommation, mais rarement le maillon qui les relie. Pourtant, sans grossistes alimentaires, il n'y a pas de circulation efficace des produits, pas de sécurisation des approvisionnements et pas de valorisation durable des productions agricoles françaises », souligne **Olivier Feno-Feydel, Président de CGF Alimentaire.**

Des priorités claires pour renforcer les filières agricoles et alimentaires françaises

Parmi les sujets prioritaires de CGF Alimentaire :

- **Souveraineté alimentaire** : Qu'il s'agisse de restauration collective, d'approvisionnement local, de sécurité alimentaire ou de gestion des crises, les grossistes sont des partenaires incontournables pour mettre en œuvre efficacement les ambitions de souveraineté alimentaire portées par les pouvoirs publics. La reconnaissance de cette contribution indispensable doit être davantage prise en compte dans les politiques publiques agricoles et alimentaires.
- **Evolutions réglementaires** : Les grossistes font face à une accumulation de normes administratives, environnementales et sanitaires. CGF Alimentaire appelle à une approche pragmatique permettant aux entreprises agricoles et alimentaires de consacrer davantage de moyens à leur mission première : approvisionner les professionnels et soutenir les filières agricoles et alimentaires françaises.

Le projet de loi urgence agricole et la position de CGF Alimentaire

Suite à de nombreux échanges avec les députés, les modifications apportées en commission des affaires économiques ou en séance publique assurent, dans l'ensemble, une certaine stabilité juridique aux grossistes.

Le cadre actuel est donc préservé, garantissant notamment la stabilité du régime des grossistes, conformément à la position défendue par la CGF.

Alors que les débats vont se poursuivre en séance publique au Sénat d'ici quelques jours, notamment sur le sujet de la restauration collective, CGF Alimentaire s'inscrit dans une démarche proactive pour porter des propositions au service de la filière alimentaire et défendre toujours mieux les intérêts des 6000 entreprises du secteur. CGF Alimentaire restera particulièrement vigilant à toute mesure pénalisant la compétitivité et la stabilité des grossistes alimentaires.

À propos de CGF Alimentaire

CGF Alimentaire, pôle alimentaire de la CGF, rassemble 11 fédérations représentant les grossistes en fruits et légumes, en viande, en produits avicoles, en boissons, en confiserie, en fleurs, les marchés d'intérêt national ou encore les marchés de gros. Ensemble, ces entreprises jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et l'approvisionnement des territoires.

Chiffres clés :

- 6 000 entreprises ;
- 150 000 salariés ;
- 90 % des approvisionnements de la restauration collective ;
- Des milliers de producteurs partenaires sur l'ensemble du territoire.

À propos de la Confédération des Grossistes de France (CGF)

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des Grossistes de France (CGF), est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 20 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés. <https://www.cgf-grossistes.fr/>